



RÈGLEMENT VALIDE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22/02/2024

Formation Arbitre Régional

Conditions d'inscription des candidats

- Être âgé au minimum de 16 ans au 1^{er} jour de la formation.
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme dont la liste est fournie en annexe.
- Être titulaire d'une licence FFCV en cours de validité (arbitre ou pratiquant).
- Attester d'une participation à l'organisation d'une course sur la plage en tant que pointeur, sécurité, assistant du directeur de course....

Les candidats doivent se déclarer sur le site FFCV, page formation, les frais de dossier sont de 20 € à régler à la FFCV, hors coût de formation à régler à l'organisme de formation.

Durée et parcours de la formation

La durée de la formation est de 42 heures, 6 jours, certifications incluses.

Stage 1 : 14 heures en centre de formation avec un formateur (Arbitre National) sur 2 jours consécutifs :

Cette formation comprend 7 heures de théorie et 7 heures de mise en pratique sur 2 jours consécutifs. Ce stage doit être organisé lors d'un week-end comprenant 1 ou 2 journées de compétition.

Ces 2 journées de formation donnent lieu à une certification.

Une VAE peut être demandée à la commission arbitrage, le stagiaire devra toutefois passer les épreuves de certifications avec un formateur (formulaire de demande en annexe)

Stage 2 : 28 heures, avec un Arbitre Régional tuteur ou un formateur (Arbitre National), 4 jours lors d'une course de ligue exclusivement, ces courses peuvent être sur plusieurs ligues :

- 2 journées en tant que stagiaire du directeur de course (il peut être son assistant)
- 2 journées en tant que stagiaire du président de jury

Ces 4 journées de stages donnent lieu à 4 certifications. Deux formateurs ou tuteurs différents minimum doivent intervenir sur les 4 jours de formation.

Lors d'une course de ligue, il ne peut y avoir que 2 stagiaires arbitre régional (1 en direction de course et un en jury, avec pour chacun 1 tuteur différent)

Si une de ces 4 journées de formation est réalisée sur une course de classe 8, alors l'option classe 8 sera mentionnée au diplôme

Conditions de délivrance du diplôme par la FFCV

Le stagiaire doit avoir suivi et réussi l'ensemble des certifications.

La durée limite pour finaliser la formation est de 2 ans

Le diplôme est envoyé par la FFCV à l'adresse du stagiaire, après réception du dossier complet par mail comprenant :

- Le livret de certification, délivré par la FFCV comprenant les informations complètes du stagiaire ainsi que les grilles de certification portant la mention « satisfait », remplies et signées par les différents formateurs déclarés et habilités par la FFCV.
- La copie de la licence en cours de validité au moment d'inscription et la copie de la licence en cours de validité au moment de la demande de diplôme.
- La copie du diplôme de secourisme (liste est fournie en annexe).
- La copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) + une photo d'identité

BA 217 - 8 rue de la Mare aux Joncs - 91220 LE PLESSIS PATE

www.ffcv.org – ffcv.secretariat@gmail.com T. +33 (0)1 60 86 12 14

Nathalie Devigne, référente formation, ffcv.formation@gmail.com , 15/11/2023

Formation Arbitre National

Conditions d'inscription des candidats

- Être âgé au minimum de 18 ans au 1^{er} jour de la formation.
- Être titulaire du diplôme d'Arbitre Régional et avoir une expérience d'arbitrage sur 4 courses Régionales, attestation certifiée par le président du club d'accueil. (Formulaire d'attestation en annexe)
- Être titulaire d'une licence FFCV en cours de validité (arbitre ou pratiquant).
- Les candidats doivent se déclarer sur le site FFCV, page formation, les frais de dossier sont de 20 € à régler à la FFCV, hors coût de formation à régler à l'organisme de formation.

Durée et parcours de la formation

La durée de la formation est de 6 jours en situation d'arbitrage, sur 3 grands prix ou courses nationales et internationales (hors endurance) inscrites au calendrier, certifications incluses par un formateur (Arbitre National) comprenant les certifications.

- 2 GP en tant que stagiaire du directeur de course
- 1 GP en tant que stagiaire du président de jury

Deux formateurs différents minimum doivent intervenir sur les 6 jours de formation.

Lors d'un GP, il ne peut y avoir que 2 stagiaires arbitre National (1 en direction de course et un en jury, avec pour chacun 1 tuteur différent)

Si un de ces week-end de formation est réalisé sur une course de classe 8, alors l'option « classe 8 » sera mentionnée au diplôme

Conditions de délivrance du diplôme par la FFCV

La durée limite pour finaliser la formation est de 3 ans

Le diplôme est envoyé par la FFCV à l'adresse du stagiaire, après réception du dossier complet comprenant :

- Le livret de certification, délivré par la FFCV comprenant les informations complètes du stagiaire ainsi que les grilles de certification portant la mention « satisfait », remplies et signées par les différents formateurs déclarés et habilités par la FFCV.
- La copie de la licence en cours de validité au moment d'inscription et la copie de la licence en cours de validité au moment de la demande de diplôme.
- La copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) + photo

Conditions d'habilitation Des arbitres régionaux et nationaux

Conditions d'habilitation

L'arbitre doit se recenser sur le site de la FFCV et lors de chaque nouveau recensement demandé par la FFCV.
Les conditions d'habilitation sont définies par la commission arbitrage.
Celle-ci peut décider de la perte d'habilitation. (non-respect du règlement de formation, ...) .

Conditions d'exercice

L'arbitre ne peut exercer sans une licence « Arbitre » à jour
Un arbitre peut arbitrer toutes les classes de char à voile sauf la classe 8 s'il ne dispose pas de l'option.

Option Arbitre Classe 8

Conditions d'obtention de l'option classe 8

Le stagiaire en formation arbitre régional ou national doit arbitrer une course en classe 8 en tant que directeur de course en complément de formation pour prétendre à une option classe 8 sur son diplôme.
Cette demande d'option peut être demandée au moment de la demande de diplôme ou à posteriori.
Le bénéfice de l'option classe 8 est conservé lors du passage en National d'un arbitre régional.

Tuteur Arbitre régional

Conditions d'habilitation du tuteur Arbitre Régional

- Être titulaire du diplôme d'Arbitre Régional et avoir une expérience d'arbitrage de 3 courses Régionales que ce soit en tant que directeur de course ou président de jury (Formulaire d'attestation en annexe)
- Être titulaire d'une licence FFCV en cours de validité (arbitre ou pratiquant).
- En faire la demande auprès de la FFCV ffc formation@gmail.com

Conditions d'habilitation et d'exercice du tuteur Arbitre Régional

Le tuteur arbitre régional doit être titulaire de la licence d'arbitre.
Un tuteur arbitre régional peut tutorer un seul arbitre régional stagiaire par course régionale.
A la fin de la journée de formation, le tuteur remplit la grille de certification du stagiaire.



RÈGLEMENT VALIDE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22/02/2024

Formateur Arbitre National

Un arbitre national devient de fait un formateur.

Conditions d'habilitation et d'exercice du tuteur Arbitre National

L'Arbitre National formateur doit être titulaire de la licence d'arbitre pour procéder aux certifications.

Le formateur Arbitre National peut former jusqu'à 10 stagiaires lors de la formation initiale d'arbitre régional.

Il peut tutorer un seul arbitre national stagiaire par grand prix.

A la fin du grand-prix, le formateur remplit la grille de certification du stagiaire.

Formation pointeur

Conditions d'inscription des candidats

- Être titulaire d'une licence FFCV en cours de validité.

Durée et parcours de la formation

La durée de la formation est de 2 heures de théorie

Cette formation peut se dérouler en centre de formation sur 2 heures de théorie ou lors d'une journée de compétition.

La formation peut être dispensée par un formateur :

- Un pointeur titulaire du diplôme de pointeur
- Un arbitre régional ou national

Conditions de délivrance

Le diplôme est envoyé par la FFCV à l'adresse du stagiaire, après réception du dossier complet comprenant :

- L'attestation délivré par le formateur comprenant les informations complètes du stagiaire ainsi que les grilles de certification portant la mention « satisfait », remplie et signée par le formateur.
- La copie de la licence en cours de validité au moment de la demande de diplôme.
- La copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport)

BA 217 - 8 rue de la Mare aux Joncs - 91220 LE PLESSIS PATE

www.ffcv.org – ffcv.secretariat@gmail.com T. +33 (0)1 60 86 12 14

Nathalie Devigne, référente formation, ffcv.formation@gmail.com , 15/11/2023